



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conditions d'attribution

Question écrite n° 11242

### Texte de la question

M. Jean Geney appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'arret de l'attribution des prestations familiales quand les enfants atteignent l'age de vingt ans. C'est en effet lorsque les parents ont le plus de charges liees notamment aux frais d'etudes que cessent les prestations. Face a cette inadaptation des prestations sociales, il lui demande de bien vouloir faire connaitre son sentiment sur l'idee d'ouvrir le droit aux allocations familiales pour les enfants de plus de vingt ans poursuivant leurs etudes.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement envisage de presenter au Parlement, a la session de printemps, un projet de loi-cadre sur la famille qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille ou devraient etre notamment examines les moyens de mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle et de proposer des avancees dans les secteurs les plus sensibles. La situation des parents qui ont a charge de jeunes adultes sera particulierement prise en compte a cette occasion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Geney Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11242

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 1994, page 680

**Réponse publiée le :** 14 mars 1994, page 1248